



# VILLE DE LAROQUE D'OLMES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 Avril 2012

L'an deux mille douze et le douze avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur POMA Christian, Maire.

#### **PRESENTS**

**Mesdames** : Nadine REVEL, Denise CLANET, Dominique GRACIA, Pierrette GARCIA

**et Messieurs** : Georges AUTHIE, Gérard SAINT PASTOU, Christian POMA, Jean-Michel VIVANCOS, Bernard RUBIO, Laurent GRACIA, Michel SANNAC, Mattéo RINALDI

Secrétaire de séance : Dominique GRACIA

Absents : . Jean-Charles SUTRA, Jean-Paul ARRICASTRES, Erminie RUIZ, Jenny RONCALI, Francis FOURTALIN, Hélène ROLDAN, Ali MERABET

Procurations : Jean-Claude GARCIA à Pierrette GARCIA

Michèle LASSERRE à Bernard. RUBIO

Jean-Michel MACCARIO à Matteo RINALDI

#### ➤ **Vote du compte administratif et affectation de résultat du budget de la Commune**

Le Maire informe le Conseil que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

Celui-ci présente, au terme de l'an 2011, un excédent de fonctionnement de 159 893,21 € et un excédent en la section d'investissement de 97 791,06 €. Soit un résultat d'exercice 2011 faisant apparaître un excédent de 257 684,26 €.

Les résultats cumulés de la section de fonctionnement font apparaître un excédent de 159 893,21 € et un déficit en la section d'investissement d'un montant de 321 268,67 €.

Afin de résorber en partie le déficit de l'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 159 893,21 € sur le compte 1068 de la section investissement recettes.

Monsieur le Maire propose également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 321 268,67 € sur le compte 001 section investissement dépenses.

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède sa place à Madame Pierrette GARCIA, doyenne de l'Assemblée, désignée pour assurer la présidence, afin de délibérer et voter les différents comptes administratifs de l'exercice 2011.

Le Maire se retire. Madame Pierrette GARCIA demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, ainsi que toutes les décisions modificatives de l'exercice précédent, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

- ♦ donne acte de la présentation faite du compte administratif précité,

- ◆ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation des exercices, et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ◆ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**P : 13            C : 1            A : 0**

➤ **Vote du compte administratif et affectation de résultat du budget de la Cuisine centrale**

Le Maire informe le Conseil que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

Les résultats du dernier exercice font apparaître un excédent de fonctionnement de 42 491,77 €, ainsi qu'un déficit de 21 491,81 € à la section d'investissement, soit un résultat d'exercice 2011 faisant apparaître un excédent de 20 999,96 €.

Les résultats cumulés de la section d'exploitation font apparaître un excédent de 36 120,77 € et un déficit en la section d'investissement d'un montant de 40 345,76 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de 36 120,77 € sur le compte 1068 de la section investissement recettes.

Monsieur le Maire propose également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 40 345,76€ sur le compte 001 section investissement dépenses.

Le Maire se retire. Madame Pierrette GARCIA demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, ainsi que toutes les décisions modificatives de l'exercice précédent, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

**P : 13            C : 1            A : 0**

➤ **Vote du compte administratif et affectation de résultat du budget Assainissement**

Le Maire informe le Conseil que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

Ces comptes présentent un déficit en la section d'exploitation d'un montant de 32 181,26 € et un excédent en la section d'investissement d'un montant de 3 935,31 € soit un résultat d'exercice 2011 faisant apparaître un déficit de 28 245,95 €.

Les résultats cumulés de la section d'exploitation font apparaître un excédent de 113 214,74 € et un excédent en la section d'investissement d'un montant de 27 955,31 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les résultats cumulés de la section d'exploitation du compte administratif précité seront repris lors du vote du budget de l'assainissement en 2012 et affectés de la façon suivante :

- Sur le compte 002 section exploitation recettes, la somme de 82 370 €,
- Sur le compte 1068 section investissement recettes, la somme de 30 844 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les résultats cumulés de la section d'investissement du compte administratif précité seront repris lors du vote du budget de l'assainissement en 2012 et affectés de la façon suivante :

- Sur le compte 001 section investissement recettes la somme de 27 955,31 €.

Le Maire se retire. Madame Pierrette GARCIA demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, ainsi que toutes les décisions modificatives de l'exercice précédent, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

**P : 13            C : 1            A : 0**

➤ **Vote du compte administratif et affectation de résultat du budget Maison de retraite**

Le Maire informe le Conseil que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

Les résultats du dernier exercice font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 67 181,56 € et un déficit de la section d'investissement de 2 828,30 €, soit un résultat d'exercice de 2011 faisant apparaître un excédent de 64 353,26 €.

Les résultats cumulés de la section de fonctionnement font apparaître un excédent de 67 181,56 € et un déficit en la section d'investissement d'un montant de 67 832,30 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 67 181,56 € de la manière suivante :

- 47 056 € sur le compte 1068 de la section investissement recettes,
- 20 125 € sur le compte 002 section fonctionnement recettes.

Monsieur le Maire propose également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 67 832,30 € sur le compte 001 section investissement dépenses.

Le Maire se retire. Madame Pierrette GARCIA demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, ainsi que toutes les décisions modificatives de l'exercice précédent, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

**P : 13          C : 1          A : 0**

➤ **Vote du compte de gestion de la Commune**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**P : 14          C : 1          A : 0**

➤ **Vote du compte de gestion de la Cuisine centrale**

**P : 14          C : 1          A : 0**

➤ **Vote du compte de gestion Assainissement**

**P : 14          C : 1          A : 0**

➤ **Vote du compte de gestion Maison de retraite**

**P : 14          C : 1          A : 0**

➤ **Subventions aux budgets annexes**

Le Conseil ayant voté les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes :

- DECIDE le versement de subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes suivants et pour les montants ci-dessous indiqués :
  - o Budget Maison de retraite : 20 776,00 €
  - o Budget Cuisine centrale : 133 172,00 €

**P : 14            C : 1            A : 0**

➤ **Vote des taux des impôts directs locaux 2012**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

- DECIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2012, qui seront les suivants :

➤ **Taxe d'habitation ..... 10.66 %**

➤ **Taxe foncier bâti..... 15.42 %**

➤ **Taxe foncier non bâti..... 104,39 %**

**P : 15            C : 0            A : 0**

➤ **Subventions aux associations**

Conformément au budget primitif 2012, le maire propose le versement d'une enveloppe globale de 55 384 € de subvention à répartir entre les diverses associations.

**P : 13            C : 1            A : 1**

➤ **Création d'un budget Annexe Service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

L'article L.2224.11 du Code Général des collectivités territoriales stipule que les services publics d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial.

Monsieur le Maire propose de créer un budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

Compte tenu de la nature industrielle et commerciale du SPANC, et de son financement par l'usager, le budget du service revêt le caractère d'un budget annexe du budget principal.

Ce budget annexe sera soumis à l'instruction comptable M49 mais ne sera pas soumis à la TVA.

**P : 15            C : 0            A : 0**

➤ **Vote du budget primitif 2012 de la Commune**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la Commune 2012 et soumet ce projet au Conseil Municipal en vue de son approbation et propose le vote par chapitre tel qu'il est présenté ci-dessous :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
011- Charges à caractère général	356 847
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 471 880
65- Autres charges de gestion courante	420 534
66- Charges financières	158 000
67- Charges exceptionnelles	1 500
023- Virement à la section investissement	149 224
68- Dotations aux provisions	198 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 755 985</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
013- Atténuations de charges	126 895
70- Produits des services	117 000
73- Impôts et taxes	1 826 749
74- Dotations, subventions et participations	528 197
75- Autres produits de gestion courante	63 302
76- Produits financiers	11
77- Produits exceptionnels	93 831
<b>TOTAL</b>	<b>2 755 985</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
20- Immobilisations incorporelles	12 604
21- Immobilisations corporelles	14 200
23- Immobilisations en cours	88 900
16- Emprunts et dettes assimilées	320 000
001- Solde d'exécution négatif reporté	321 269
<b>TOTAL</b>	<b>756 973</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
13- Subventions d'investissement	82 091
10- Dotations, fonds divers et réserves	44 991
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	159 893
024- Produits de cessions	320 774
021- Virement de la section de fonctionnement	149 224
<b>TOTAL</b>	<b>756 973</b>

**P : 14      C : 1      A : 0**

➤ **Vote du budget primitif 2012 de la Cuisine centrale**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la Cuisine centrale 2012 et soumet ce projet au Conseil Municipal en vue de son approbation et propose le vote par chapitre tel qu'il est présenté ci-dessous :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
011- Charges à caractère général	128 050
012- Charges de personnel et frais assimilés	165 000
66- Charges financières	16 432
023- Virement à la section investissement	22 127
<b>TOTAL</b>	<b>331 609</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
70- Produits des services	198 437
77- Produits exceptionnels	133 172
<b>TOTAL</b>	<b>331 609</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
16- Emprunts et dettes assimilées	17 902
001 Solde d'exécution négatif reporté	40 346
<b>TOTAL</b>	<b>58 248</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
10- Dotations, fonds divers et réserves	36 121
021- Virement de la section d'exploitation	22 127
<b>TOTAL</b>	<b>58 248</b>

**P : 14      C : 0      A : 1**

➤ **Vote du budget primitif 2012 Assainissement**

Monsieur le Maire présente le budget primitif Assainissement 2012 et soumet ce projet au Conseil Municipal en vue de son approbation et propose le vote par chapitre tel qu'il est présenté ci-dessous :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
011- Charges à caractère général	15 700
012- Charges de personnel et frais assimilés	80 000
014- Atténuations de produits	28 600
65- Autres charges de gestion courante	109 816
66- Charges financières	8 380
67- Charges exceptionnelles	96 831
023- Virement à la section investissement	23 310
042- Opérations d'ordres de transfert entre section	32 672
<b>TOTAL</b>	<b>395 309</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
002- Résultat reporté	82 370
70- Ventes de produits, prestations de services	312 939
<b>TOTAL</b>	<b>395 309</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
16- Emprunts et dettes assimilées	23 310
21- Immobilisations corporelles	617 807
<b>TOTAL</b>	<b>641 117</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
001- Solde d'exécution positif reporté	27 955
10- Dotations, fonds divers et réserves	30 844
13- Subventions d'investissement	87 855
16- Emprunts et dettes assimilées	438 481
021- Virement de la section d'exploitation	23 310
040- Opérations d'ordre de transfert entre section	32 672
<b>TOTAL</b>	<b>641 117</b>

**P : 14      C : 0      A : 1**

➤ **Vote du budget primitif 2012 du SPANC**

Monsieur le Maire présente le budget primitif SPANC 2012 et soumet ce projet au Conseil Municipal en vue de son approbation et propose le vote par chapitre tel qu'il est présenté ci-dessous :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
011- Charges à caractère général	200
012- Charges de personnel	2 200
<b>TOTAL</b>	<b>2 400</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
70- Vente de produits, prestations de services	2 400
<b>TOTAL</b>	<b>2 400</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

**P : 15      C : 0      A : 0**

➤ **Vote du budget primitif 2012 de la Maison de retraite**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la Maison de retraite 2012 et soumet ce projet au Conseil Municipal en vue de son approbation et propose le vote par chapitre tel qu'il est présenté ci-dessous :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
011- Charges à caractère général	8 000
66- Charges financières	80 000
023- Virement à la section investissement	82 776
<b>TOTAL</b>	<b>170 776</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
002- Résultat reporté	20125
75- Autres produits de gestion courante	129 875
77- Produits exceptionnels	20 776
<b>TOTAL</b>	<b>170 776</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
16- Emprunts et dettes assimilées	62 000
001 Solde d'exécution négatif reporté	67 832
<b>TOTAL</b>	<b>129 832</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	47 056
021- Virement de la section de fonctionnement	82 776
<b>TOTAL</b>	<b>129 832</b>

**P : 14      C : 0      A : 1**

➤ **Création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le Maire expose les raisons justifiant la mise en place d'un service d'assainissement non collectif autonome et propose de limiter les compétences de la Commune au contrôle des installations et au diagnostic en cas de vente immobilière.

Le Maire expose les raisons d'ordre technique et économique justifiant la gestion en régie du service,

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

DECIDE :

- de créer un service d'assainissement non collectif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 ;
- de limiter la compétence du service aux opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes ainsi qu'aux diagnostics d'assainissement en cas de vente immobilière ;
- d'assurer une gestion en régie de ce service.
- de donner à Monsieur le Maire le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires

**P : 15            C : 0            A : 0**

➤ **Approbation du règlement d'assainissement du SPANC**

Considérant la nécessité de définir par un règlement de service les relations entre l'exploitant du service d'assainissement non collectif et ses usagers et de préciser les droits et obligations respectifs de chacun, le Conseil adopte le règlement du service d'assainissement non collectif.

**P : 15            C : 0            A : 0**

➤ **Approbation des redevances du SPANC**

Vu la délibération du conseil municipal adoptant le budget du service d'assainissement non collectif,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes,

Le Maire propose au Conseil d'adopter le montant des redevances de la façon suivante :

- Contrôle de conception et d'implantation (pour constructions nouvelles) : 60 €
- Contrôle de réalisation (pour constructions nouvelles) : 60 €
- Contrôle de bon fonctionnement (existant) : 80 €
- Diagnostic assainissement en cas de vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau collectif : 80 €

Monsieur le Maire précise que le contrôle de bon fonctionnement sera réalisé tous les 4 ans. La redevance correspondante sera donc répartie sur 4 ans, soit 20€/an pour les administrés qui disposent d'un assainissement autonome.

**P : 15            C : 0            A : 0**

➤ **Marché public de travaux d'assainissement pour la reprise de la canalisation traversant le Touyre**

Suite à une détérioration importante de la canalisation d'assainissement qui traverse le Touyre à hauteur de l'Eglise Notre Dame, le Maire expose qu'il apparaît nécessaire de lancer un marché public de travaux à procédure adaptée pour procéder aux travaux de réhabilitation.

Le marché sera constitué d'un lot unique et est estimé à 20 000 € HT.

Une subvention sera demandée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 25% des travaux.

La Commission d'Appel d'Offres se réunira pour étudier les offres qui seront le plus en adéquation avec le cahier des charges et le règlement de consultation. La Commission choisira le candidat retenu.



Le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le marché public à procédure adaptée qui sera conclu avec l'entreprise retenue.

**P : 15            C : 0            A : 0**

➤ **Convention de maîtrise d'œuvre pour la démolition de bâtiments et l'aménagement d'une placette Rue Forestier**

Le Maire rappelle que la démolition des bâtiments de la rue Forestier ne peut être réalisée qu'avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, qui impose un aménagement urbain de type placette suite à la démolition.

Aussi, il est proposé au Conseil d'entreprendre la démolition des bâtiments dès cette année, de manière à réaliser l'aménagement de la placette en 2013, en demandant des subventions aux différents partenaires. Le projet de démolition / aménagement est estimé à environ 60 000 € HT.

Afin d'assurer la bonne exécution du projet, le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Barthélémy Dumons, architecte DPLG. Le montant des honoraires s'élèverait approximativement à 5 500 € H.T.

**P : 15            C : 0            A : 0**

➤ **Location de la salle Mermoz**

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération de location de la salle Mermoz en date du 28 juin 2008, de façon à permettre aux personnes extérieures de pouvoir déjeuner sur place.

**P : 15            C : 0            A : 0**

➤ **Divers**

Séance levée à 00h10.

Le Maire,  
Christian POMA

